

7 décembre 2023



Énoncé économique de l'automne 2023

Enjeux pour les parlementaires



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Le directeur parlementaire du budget (DPB) appuie le Parlement en fournissant des analyses économiques et financières dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir une plus grande transparence et responsabilité en matière budgétaire.

Ce rapport fait ressortir les faits saillants de l'Énoncé économique de l'automne de 2023 pour aider les parlementaires dans leurs délibérations budgétaires.

Contributeurs :

Nora Nahornick, Analyste principale

Tim Scholz, Directeur par intérim

Jason Stanton, Conseiller-analyste

Kaitlyn Vanderwees, Analyste

Préparé sous la supervision de :

Kristina Grinshpoon, Directrice par intérim

Chris Matier, Directeur général

Nancy Beauchamp, Marie-Eve Hamel Laberge, Martine Perreault et Rémy Vanherweghem ont contribué à la préparation du rapport pour publication.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez [contacter le Bureau du directeur parlementaire du budget](#).

Yves Giroux

Directeur parlementaire du budget

Table des matières

Faits saillants.....	1
Résumé	3
Perspectives économiques.....	3
Perspectives financières.....	3
Nouvelles mesures.....	4
Examens des dépenses	4
La cible budgétaire	5
Transparence budgétaire	5
Perspectives économiques	7
Perspectives financières.....	10
Nouvelles mesures.....	12
Examens des dépenses	15
La cible budgétaire	19
Transparence budgétaire	22
Notes	25

Faits saillants

Les révisions apportées aux perspectives économiques du secteur privé et l'évolution de la situation financière dans l'Énoncé économique de l'automne donnent lieu à des perspectives inférieures pour le solde budgétaire de 18,7 milliards de dollars (ou 3,7 milliards de dollars par année, en moyenne) de 2023-2024 à 2027-2028 par rapport au budget de 2023.

Le gouvernement a annoncé 23,6 milliards de dollars de nouvelles dépenses, partiellement compensées par 2,9 milliards de dollars de mesures consistant à « recentrer et à réaffecter » les dépenses. Sur une base nette, les nouvelles mesures réduisent le solde budgétaire de 20,7 milliards de dollars (ou 3,4 milliards de dollars par année, en moyenne) de 2023-2024 à 2028-2029.

L'Énoncé économique de l'automne développe l'engagement pris dans le budget de 2023 de recentrer les dépenses publiques, avec l'objectif de dégager 2,4 milliards de dollars d'économies supplémentaires sur la période de 2025-2026 à 2028-2029. De plus, le gouvernement a l'intention de réaffecter 0,5 milliard de dollars de dépenses initialement prévues.

Peu de renseignements sont actuellement disponibles sur l'état des 15,4 milliards de dollars concernant les examens des dépenses prévus dans le budget de 2023 et des 2,4 milliards de dollars en économies supplémentaires annoncées dans l'Énoncé économique de l'automne. En outre, il n'existe actuellement aucun renseignement public lié aux 3,6 milliards de dollars de dépenses qui seront réaffectés en 2023-2024.

Depuis le budget de 2021, le gouvernement a projeté une nouvelle marge de manœuvre financière totale de 212,8 milliards de dollars. Pratiquement toute cette marge de manœuvre financière a été épuisée sous l'effet de l'augmentation des dépenses (sur une base nette); seulement 0,5 milliard de dollars ont été utilisés pour réduire le déficit (sur une base cumulative). Des 212,8 milliards de dollars de nouvelle marge de manœuvre financière, 188,8 milliards (89 %) ont été utilisés pour financer de nouvelles mesures non liées à la COVID-19 sur la période de 2021-2022 à 2028-2029.

Résumé

Perspectives économiques

Dans l'ensemble, les perspectives de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de 2023 à 2028 présentées dans l'Énoncé économique de l'automne (ÉÉA) sont légèrement plus faibles par rapport aux perspectives du DPB d'octobre. En effet, la croissance annuelle moyenne s'établit respectivement à 1,7 % et 1,8 %. Cette légère différence reflète à la fois la croissance plus modérée prévue par les économistes du secteur privé pour 2024 et 2025.

Le PIB nominal dans l'ÉÉA est inférieur de 32 milliards de dollars (1,0 %) par année, en moyenne, de 2023 à 2028, par rapport aux perspectives du DPB d'octobre. Cette différence reflète à la fois la croissance plus faible du PIB réel à court terme et l'inflation prévue par les économistes du secteur privé dans l'Énoncé économique de l'automne.

Perspectives financières

Par rapport au budget de 2023, l'Énoncé économique de l'automne comprenait de nouvelles mesures nettes d'une valeur de 20,7 milliards de dollars de 2023-2024 à 2028-2029. Cela représente une augmentation des nouvelles dépenses (nettes) de 7,0 milliards de dollars par rapport aux perspectives du DPB d'octobre.

Sur une base comparable (c'est-à-dire notre projection d'octobre ajustée en fonction des nouvelles mesures), les déficits budgétaires projetés par le DPB seraient inférieurs de 6,1 milliards de dollars annuellement, en moyenne, de 2023-2024 à 2028-2029.

Nouvelles mesures

Les révisions apportées aux perspectives économiques du secteur privé et l'évolution de la situation financière dans l'Énoncé économique de l'automne donnent lieu à des perspectives inférieures pour le solde budgétaire de 18,7 milliards de dollars (ou 3,7 milliards de dollars par année, en moyenne) de 2023-2024 à 2027-2028 par rapport au budget de 2023.

De plus, le gouvernement a annoncé 23,6 milliards de dollars de nouvelles dépenses, partiellement compensées par 2,9 milliards de dollars de mesures consistant à « recentrer et réaffecter » les dépenses. Sur une base nette, les nouvelles mesures réduisent le solde budgétaire de 20,7 milliards de dollars (ou 3,4 milliards de dollars par année, en moyenne) de 2023-2024 à 2028-2029.

Depuis le budget de 2021, le gouvernement a projeté une nouvelle marge de manœuvre financière totale de 212,8 milliards de dollars. Pratiquement toute cette marge de manœuvre financière a été épuisée sous l'effet de l'augmentation des dépenses (sur une base nette); seulement 0,5 milliard de dollars ont été utilisés pour réduire le déficit (sur une base cumulative). Des 212,8 milliards de dollars de nouvelle marge de manœuvre financière, 188,8 milliards (89 %) ont été utilisés pour financer de nouvelles mesures non liées à la COVID-19 sur la période de 2021-2022 à 2028-2029.

Examens des dépenses

L'Énoncé économique de l'automne développe l'engagement pris dans le budget de 2023 de recentrer les dépenses publiques, avec l'objectif de dégager 2,4 milliards de dollars d'économies supplémentaires sur la période de 2025-2026 à 2028-2029. En outre, l'ÉÉA prévoit des économies de 0,5 milliard de dollars sur six ans, à commencer par 0,1 milliard de dollars en 2023-2024.

Peu de renseignements sont actuellement disponibles sur l'état des 15,4 milliards de dollars concernant les examens des dépenses prévus dans le budget de 2023 et des 2,4 milliards de dollars en économies supplémentaires annoncées dans l'Énoncé économique de l'automne. En outre, il n'existe actuellement aucun renseignement public lié aux 3,6 milliards de dollars de dépenses qui seront réaffectés en 2023-2024.

Les parlementaires voudront peut-être en savoir plus sur les plans de recentrage et de réaffectation du gouvernement, y compris l'état ou les résultats des programmes touchés (s'il y a lieu).

La cible budgétaire

L'Énoncé économique de l'automne réaffirme l'engagement du gouvernement à l'égard de sa cible budgétaire, à savoir la réduction de la dette fédérale en proportion de l'économie à moyen terme. À la lumière des perspectives présentées dans l'ÉÉA, le ratio de la dette fédérale au PIB devrait augmenter et demeurer au-dessus de son niveau de 2022-2023 de 41,7 % pendant trois ans, avant de baisser progressivement à moyen terme.

Selon l'hypothèse de statu quo, c'est-à-dire sans mesures supplémentaires et compte tenu des résultats économiques possibles relatifs aux perspectives du secteur privé, nous estimons qu'il y a une probabilité de 70 % qu'en 2028-2029, le ratio de la dette fédérale au PIB soit inférieur à son niveau de 41,7 % atteint en 2022-2023.

Transparence budgétaire

Cette année, les comptes publics ont été déposés le 24 octobre — sept mois après la clôture de l'exercice financier. Le Canada ne respecte pas la norme de pratique avancée des lignes directrices du Fonds monétaire international (FMI) en matière de rapports financiers, où il est recommandé aux gouvernements de publier leurs états financiers annuels dans un délai

de six mois suivant la fin de l'exercice financier (le 30 septembre, dans le cas du Canada).

Bien qu'il y ait eu une amélioration cette année au chapitre des dates de dépôt des Comptes publics et des rapports sur les résultats ministériels, les parlementaires voudront peut-être demander au gouvernement de publier les Comptes publics et les rapports sur les résultats ministériels dans les six mois suivant la clôture de l'exercice financier.

Perspectives économiques

Le tableau 1 présente une comparaison globale de la moyenne des prévisions du secteur privé dans l'Énoncé économique de l'automne (ÉÉA) du gouvernement et les Perspectives économiques et financières (PEF) du DPB publiées le 13 octobre¹.

Dans l'ensemble, les perspectives de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de 2023 à 2028 présentées dans l'Énoncé économique de l'automne sont légèrement plus faibles par rapport aux perspectives du DPB d'octobre. En effet, la croissance annuelle moyenne s'établit respectivement à 1,7 % et 1,8 %. Cette légère différence reflète à la fois la croissance plus modérée prévue par les économistes du secteur privé pour 2024 et 2025.

Le PIB nominal dans l'ÉÉA est inférieur de 32 milliards de dollars (1,0 %) par année, en moyenne, de 2023 à 2028, par rapport aux perspectives du DPB d'octobre². Cette différence reflète à la fois la croissance plus faible du PIB réel à court terme et l'inflation prévue par les économistes du secteur privé dans l'ÉÉA.

Le taux de chômage projeté dans l'ÉÉA s'élève en moyenne à 5,9 %, soit 0,2 point de pourcentage de plus que les perspectives du DPB d'octobre. Cela dit, dans l'ensemble, les économistes du secteur privé prévoient une croissance de l'emploi plus rapide à moyen terme³. Par conséquent, le taux de chômage plus élevé reflète la plus grande participation à la population active qui sous-tend les prévisions du secteur privé.

Tableau 1
Comparaison des perspectives économiques

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2023-2028
Croissance du PIB réel (%)							
ÉÉA de 2023	1,1	0,4	2,2	2,4	2,2	2,0	1,7
DPB – PEF d'octobre	1,2	0,7	2,4	2,3	2,1	1,9	1,8
Différence	-0,1	-0,3	-0,2	0,1	0,1	0,1	-0,1
Inflation du PIB (%)							
ÉÉA de 2023	0,8	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1	1,9
DPB – PEF d'octobre	1,3	2,9	1,5	1,9	1,9	1,9	1,9
Différence	-0,5	-0,9	0,5	0,2	0,2	0,2	-0,1
PIB nominal (G\$)*							
ÉÉA de 2023	2 868	2 938	3 063	3 202	3 341	3 481	
DPB – PEF d'octobre	2 883	2 987	3 106	3 238	3 370	3 503	
Différence	-15	-49	-43	-36	-29	-22	-32
Taux de chômage (%)							
ÉÉA de 2023	5,4	6,4	6,2	5,9	5,8	5,7	5,9
DPB – PEF d'octobre	5,4	5,9	5,9	5,7	5,6	5,6	5,7
Différence	0,0	0,5	0,3	0,2	0,2	0,1	0,2

Source :

Finances Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note :

* Les niveaux du PIB nominal tirés des perspectives du DPB d'octobre ont été ajustés pour tenir compte des révisions historiques des Comptes économiques provinciaux et territoriaux de 2022. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

L'Énoncé économique de l'automne comprend des scénarios qui envisagent une croissance plus rapide ou une croissance plus lente, par rapport à l'enquête menée auprès d'économistes du secteur privé⁴. Le DPB appuie le recours à l'analyse de scénarios pour illustrer l'incertitude et les risques liés à la projection de référence. Pour illustrer l'incertitude relative aux perspectives économiques et financières d'octobre, nous avons établi des distributions de résultats futurs possibles centrées sur notre projection de référence. Ces distributions sont présentées sous forme de graphiques en éventail dans les PEF d'octobre pour les projections de variables clés telles que le PIB réel et le ratio de la dette fédérale au PIB.

Perspectives financières

Par rapport au budget de 2023, l'Énoncé économique de l'automne comprenait de nouvelles mesures nettes d'une valeur de 20,7 milliards de dollars de 2023-2024 à 2028-2029. Cela représente une augmentation des nouvelles dépenses (nettes) de 7,0 milliards de dollars par rapport aux perspectives du DPB d'octobre.

Sur une base comparable (c'est-à-dire notre projection d'octobre ajustée en fonction des nouvelles mesures), les déficits budgétaires projetés par le DPB seraient inférieurs de 6,1 milliards de dollars annuellement, en moyenne, de 2023-2024 à 2028-2029 (tableau 2).

Tableau 2

Comparaison des perspectives financières, en milliards de dollars

Exercice financier	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Solde budgétaire du DPB indiqué dans les PEF d'octobre	-46,5	-33,2	-24,9	-15,1	-14,1	-8,2
Nouvelles mesures détaillées dans l'ÉÉA de 2023*	-2,0	-2,5	-0,6	-0,6	-0,6	-0,7
(A) Solde budgétaire rajusté du DPB	-48,5	-35,7	-25,6	-15,7	-14,7	-8,9
(B) Solde budgétaire de l'ÉÉA de 2023	-40,0	-38,4	-38,3	-27,1	-23,8	-18,4
Différence dans les soldes budgétaires (A-B)	-8,5	2,7	12,7	11,4	9,1	9,5

Source :

Finances Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note :

* Les nouvelles mesures sont ajustées en fonction des mesures qui faisaient déjà partie des perspectives du DPB d'octobre. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

En 2023-2024, le déficit budgétaire ajusté du DPB est plus élevé de 8,5 milliards de dollars, principalement en raison de la hausse des autres paiements de transfert qui s'explique en partie par les révisions à la baisse imprévues détaillées dans l'Énoncé économique de l'automne. En excluant les nouvelles mesures, les autres paiements de transfert prévus dans l'ÉEA ont été revus à la baisse de 4,2 milliards de dollars en 2023-2024, ce qui est attribuable à « la baisse des redevances pétrolières et gazières extracôtières prévues remises aux provinces » et à « la révision du calendrier et des dépenses de mesures annoncées précédemment ».

De 2024-2025 à 2028-2029, les perspectives révisées du DPB pour le solde budgétaire font état de déficits moins importants que dans l'Énoncé économique de l'automne, principalement en raison de la baisse prévue des frais de la dette publique⁵ et des autres paiements de transfert⁶, qui est partiellement compensée par la baisse prévue des autres recettes⁷.

Nouvelles mesures

Les révisions apportées aux perspectives économiques du secteur privé et l'évolution de la situation financière dans l'Énoncé économique de l'automne donnent lieu à des perspectives inférieures pour le solde budgétaire de 18,7 milliards de dollars (ou 3,7 milliards de dollars par année, en moyenne) de 2023-2024 à 2027-2028 par rapport au budget de 2023⁸.

De plus, le gouvernement a annoncé 23,6 milliards de dollars de nouvelles dépenses, partiellement compensées par 2,9 milliards de dollars de mesures consistant à « recentrer et réaffecter » les dépenses. Sur une base nette, les nouvelles mesures réduisent le solde budgétaire de 20,7 milliards de dollars⁹ (ou 3,4 milliards de dollars par année, en moyenne) de 2023-2024 à 2028-2029 (tableau 3).

Tableau 3

Nouvelles mesures visées dans l'Énoncé économique de l'automne, en milliards de dollars

Exercice financier	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Nouvelles dépenses	2,8	3,6	4,7	4,4	4,1	3,9	23,6
Mesures de recentrage et de	-0,1	-0,3	-0,5	-0,6	-0,7	-0,6	-2,9
Total des mesures (base nette)*	2,7	3,4	4,2	3,8	3,4	3,3	20,7

Source :

Finances Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note :

* Toutes les nouvelles mesures annoncées depuis le budget de 2023 sont incluses (y compris les annonces hors cycle et faites dans l'Énoncé économique de l'automne). Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

En l'absence de ces 20,7 milliards de dollars de nouvelles dépenses (nettes), le déficit budgétaire serait inférieur de 3,4 milliards de dollars chaque

année, en moyenne, de 2023-2024 à 2028-2029, et le ratio de la dette au PIB serait inférieur de 0,6 point de pourcentage en 2028-2029 à la projection de l'Énoncé économique de l'automne, toutes choses étant égales par ailleurs¹⁰.

Depuis le budget de 2021, le gouvernement a projeté une nouvelle marge de manœuvre financière totale de 212,8 milliards de dollars¹¹. Pratiquement toute cette marge de manœuvre financière a été épuisée sous l'effet de l'augmentation des dépenses (sur une base nette); seulement 0,5 milliard de dollars ont été utilisés pour réduire le déficit (sur une base cumulative). Des 212,8 milliards de dollars de nouvelle marge de manœuvre financière, 188,8 milliards (89 %) ont été utilisés pour financer de nouvelles mesures non liées à la COVID-19 sur la période de 2021-2022 à 2028-2029.

Tableau 4

Nouvelle marge de manœuvre financière et nouvelles mesures depuis le budget de 2021, en milliards de dollars

Exercice financier	Nouvelle marge de manœuvre financière projetée	Mesures liées à la COVID-19	Nouvelles mesures non liées à la COVID-19	Réduction du déficit (ou augmentation)
ÉÉA de 2023	-18,7	0,0	20,7	-39,4
Budget de 2023	-26,1	0,0	42,9	-69,0
ÉÉA de 2022	81,2	0,0	52,2	29,0
Budget de 2022	85,5	5,9	29,0	50,6
MÉB de 2021	90,9	17,7	43,9	29,3
Total	212,8	23,6	188,8	0,5

Source :

Finances Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note :

Les montants du budget de 2022 et de la Mise à jour économique et budgétaire (MÉB) de 2021 s'appliquent aux exercices financiers 2021-2022 à 2026-2027 et 2021-2022 à 2025-2026, respectivement. Les montants de l'ÉÉA de 2022 et du budget de 2023 s'appliquent aux exercices financiers 2022-2023 à 2027-2028. Les montants de l'ÉÉA de

2023 s'appliquent aux exercices financiers 2023-2024 à 2028-2029. Une marge de manœuvre financière négative indique une détérioration du solde budgétaire. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

En l'absence de nouvelles mesures non liées à la COVID-19 depuis le budget de 2021¹², le déficit budgétaire de 2023-2024 à 2028-2029 serait inférieur de 21,8 milliards de dollars par année, en moyenne, et le ratio de la dette au PIB serait inférieur de 3,7 points de pourcentage en 2028-2029 à la projection de l'ÉÉA, toutes choses étant égales par ailleurs¹³.

Examens des dépenses

Depuis le budget de 2022, le gouvernement a annoncé de multiples examens des dépenses, dont la portée et l'échelle ont évolué. À l'origine, le budget de 2022 a annoncé le lancement de deux examens. Le premier, intitulé « Réduire les dépenses prévues dans le contexte d'une relance plus forte », prévoyait réexaminer les plans de dépenses annoncés précédemment¹⁴. Le second, « Examen des politiques stratégiques », comprenait deux volets distincts visant à « évaluer l'efficacité des programmes » et à « déterminer les possibilités d'économiser et de réaffecter les ressources ».

Dans le budget de 2023, le gouvernement a annulé l'examen des politiques stratégiques annoncé dans le budget de 2022, et il a plutôt annoncé son plan consistant à recentrer les dépenses gouvernementales afin de dégager 15,4 milliards de dollars d'économies sur la période de 2023-2024 à 2027-2028¹⁵. Ces nouveaux examens prévoient dégager 6,4 milliards de dollars d'économies supplémentaires par rapport à l'examen des politiques stratégiques annoncé dans le budget de 2022¹⁶.

Même si le gouvernement a fourni certains renseignements sur les économies prévues de 500 millions de dollars en 2023-2024 au chapitre de la réduction des dépenses en services de consultation, services professionnels et déplacements, il n'y a aucun renseignement sur les 14,9 milliards de dollars d'économies prévues restantes, ainsi que l'incidence potentielle sur les programmes et les services.

L'Énoncé économique de l'automne développe l'engagement pris dans le budget de 2023 de recentrer les dépenses publiques, avec l'objectif de dégager 2,4 milliards de dollars d'économies supplémentaires sur la période de 2025-2026 à 2028-2029. Une liste complète des examens des dépenses est dressée dans le tableau 5.

Tableau 5**Examens des dépenses – économies ciblées et statut**

Examen des dépenses	Lancement	Période d'examen	Économies ciblées	Économies réalisées	Statut
Réduire les dépenses prévues dans le contexte d'une relance plus forte	Budget de 2022	2023-2024 à 2026-2027	3,0 milliards de dollars	3,8 milliards de dollars*	Achevé
Examen des politiques stratégiques	Budget de 2022	2024-2025 à 2027-2028	9,0 milliards de dollars	0 \$	Annulé
Réduire les dépenses en services de consultation, services professionnels et déplacements	Budget de 2023	2023-2024 à 2027-2028	7,1 milliards de dollars	0,5 milliard de dollars**	En cours
Réduire les dépenses admissibles par les ministères et organismes gouvernementaux	Budget de 2023	2024-2025 à 2027-2028	7,0 milliards de dollars	-	En cours
Sociétés d'État – Réductions de dépenses comparables	Budget de 2023	2024-2025 à 2027-2028	1,3 milliard de dollars	-	En cours
Efficacité des programmes au sein du gouvernement	Budget de 2023	?	?	-	En cours
Dépenses publiques responsables	ÉÉA de 2023	2025-2026 à 2028-2029	2,4 milliards de dollars	-	En cours

Source :

Finances Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note :

La date de fin de la période de révision se rapporte à la période de projection utilisée dans le document dans lequel elle a été annoncée. Si elles sont prolongées, certaines mesures peuvent dépasser ces dates.

* Les économies de 3,8 milliards de dollars ont été « réalisées » par l'intermédiaire d'une réduction des dépenses par rapport aux prévisions pour certaines mesures de soutien liées à la COVID-19 en 2021-2022.

** Le Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2023-2024 présente une ventilation de la réduction de 500 millions de dollars des dépenses en services de consultation, en services professionnels et en déplacements.

En plus de recentrer les dépenses gouvernementales dans l'ÉÉA, le gouvernement entend réaffecter « les investissements annoncés précédemment qui n'ont pas encore été faits ». L'ÉÉA prévoit des économies de 0,5 milliard de dollars sur six ans, à commencer par 0,1 milliard de dollars en 2023-2024. Aucun détail n'a été fourni. Cet engagement s'ajoute à un engagement similaire du budget de 2023 qui dégagait 6,4 milliards de dollars d'économies (sur une base cumulative de 2022-2023 à 2027-2028), avec 3,5 milliards de dollars de dépenses qui ne sont plus nécessaires en 2023-2024 (tableau 6).

Tableau 6

Réaffectations des dépenses – économies ciblées et statut

Réaffectation de dépense	Lancement	Période d'examen	Économies ciblées	Économies réalisées	Statut
Réorientation de dépense précédemment annoncée	Budget de 2023	2022-2023 à 2027-2028	6,4 milliards de dollars	-	En cours
Faire des investissements responsables pour répondre aux besoins actuels des Canadiens	ÉÉA de 2023	2023-2024 à 2028-2029	0,5 milliard de dollars	-	En cours

Source :

Finances Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note :

La date de fin de la période de révision se rapporte à la période de projection utilisée dans le document dans lequel elle a été annoncée. Si elles sont prolongées, certaines mesures peuvent dépasser ces dates.

L'ÉÉA indique que d'autres mises à jour « seront présenté[e]s dans le budget des dépenses et dans les plans ministériels au cours de l'exercice de 2023-2024 ». Cependant, on ne dispose actuellement d'aucun renseignement sur l'état de ces mesures dans les huit premiers mois de l'exercice financier courant. De plus, le prochain document du Budget des dépenses et les prochains plans ministériels, qui pourraient fournir des détails, ne seront déposés que peu avant la fin de l'exercice financier. Par conséquent, les parlementaires ne disposeront peut-être pas de ces renseignements supplémentaires sur les 3,6 milliards de dollars d'économies avant que l'exercice financier ne soit presque terminé.

Compte tenu du manque de renseignements dont on dispose actuellement, les parlementaires voudront peut-être en savoir plus sur les plans de recentrage et de réaffectation du gouvernement, y compris l'état ou les résultats des programmes touchés (s'il y a lieu).

La cible budgétaire

L'Énoncé économique de l'automne réaffirme l'engagement du gouvernement à l'égard de sa cible budgétaire, à savoir la réduction de la dette fédérale en proportion de l'économie à moyen terme. À la lumière des perspectives présentées dans l'ÉÉA, le ratio de la dette fédérale au PIB devrait augmenter et demeurer au-dessus de son niveau de 2022-2023 de 41,7 % pendant trois ans avant de baisser progressivement à moyen terme pour s'établir à 39,1 % en 2028-2029.

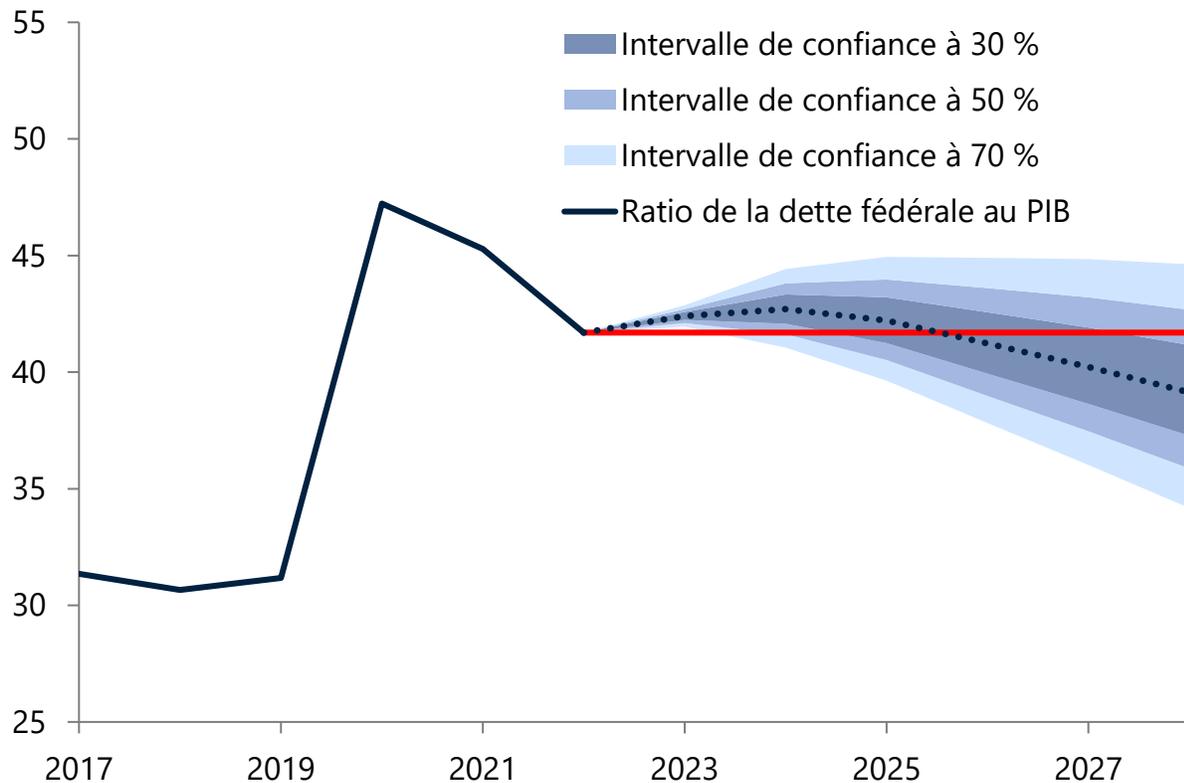
Le gouvernement a également introduit l'« objectif » budgétaire consistant à maintenir les déficits en deçà de 1 % du PIB à partir de l'exercice 2026-2027 et dans les années à venir¹⁷. À la lumière des perspectives présentées dans l'ÉÉA, le déficit devrait s'établir à 0,8 % du PIB en 2026-2027 et diminuer progressivement jusqu'à atteindre 0,5 % en 2028-2029.

À la lumière des perspectives économiques du secteur privé et de la projection budgétaire du gouvernement présentées dans l'ÉÉA, nous avons établi des distributions des résultats possibles futurs, au moyen de nos sensibilités des perspectives budgétaires, afin de calculer des intervalles de confiance.

Selon l'hypothèse du statu quo, c'est-à-dire sans mesures supplémentaires et compte tenu des résultats économiques possibles relatifs aux perspectives du secteur privé, nous estimons qu'un intervalle de confiance de 70 % pour le ratio de la dette fédérale au PIB en 2028-2029 se situerait à plus ou moins 5 points de pourcentage (figure 1). Nous estimons qu'il y a 70 % de chances qu'en 2028-2029, le ratio de la dette fédérale au PIB soit inférieur à son niveau de 41,7 % de 2022-2023.

Figure 1

Intervalles de prévision du ratio de la dette fédérale au PIB, %



Description textuelle :

Les données de cette figure sont disponibles dans l'onglet « Figure 1 » du [dossier d'accessibilité](#).

Source :

Finances Canada, Statistique Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note :

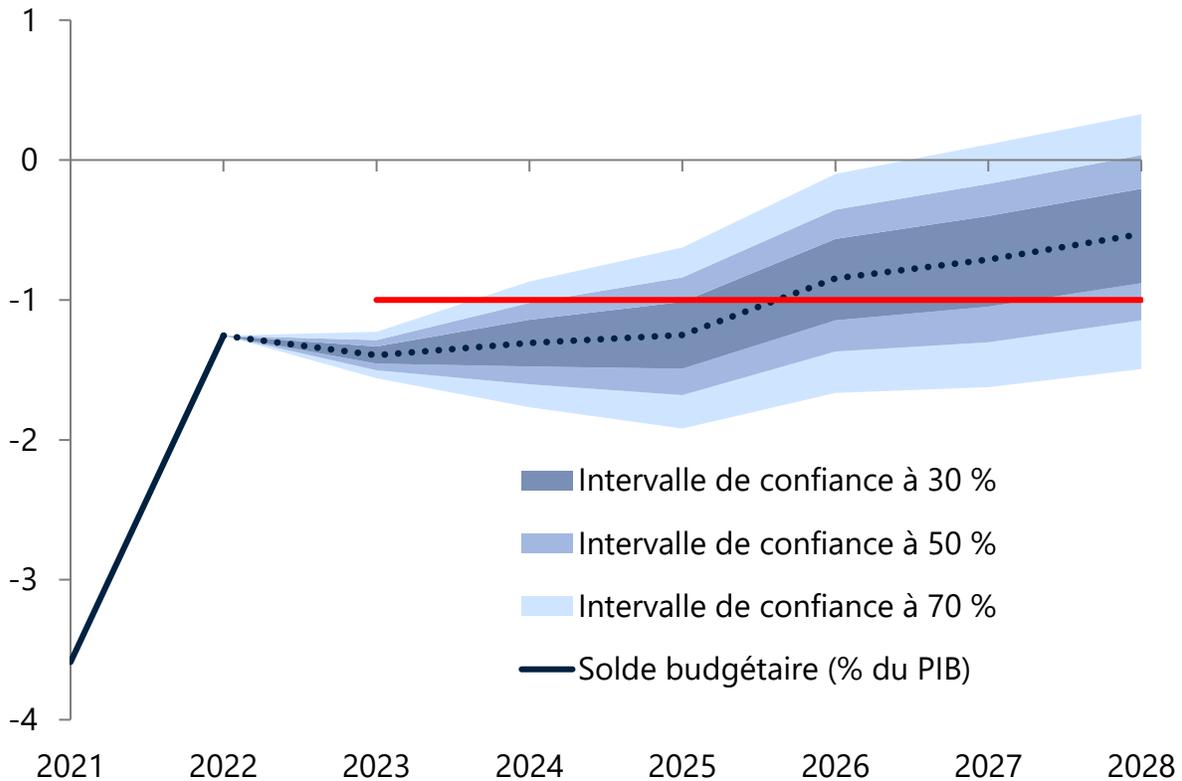
Les séries sont présentées sur la base d'un exercice financier (2021 correspond à l'exercice 2021-2022). La période de projection va de 2023-2024 à 2028-2029. La ligne rouge correspond au niveau de référence du ratio de la dette fédérale au PIB en 2022-2023.

Nous avons aussi établi des intervalles de confiance pour le solde budgétaire par rapport au PIB (figure 2). Selon l'hypothèse du statu quo, nous estimons qu'un intervalle de confiance de 70 % pour le ratio du solde budgétaire au PIB en 2028-2029 se situerait à plus ou moins 1 point de pourcentage. Nous estimons qu'il y a 70 % de chances qu'en 2028-2029, le

ratio du déficit au PIB soit inférieur à la limite de 1 % du PIB fixée par le gouvernement.

Figure 2

Intervalle de prévision du ratio du solde budgétaire au PIB, %



Description textuelle :

Les données de cette figure sont disponibles dans l'onglet « Figure 2 » du [dossier d'accessibilité](#).

Source :

Finances Canada, Statistique Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note :

Les séries sont présentées sur la base d'un exercice financier (2021 correspond à l'exercice 2021-2022). La période de projection va de 2023-2024 à 2028-2029. La ligne rouge correspond à la limite de 1 % du PIB fixée par le gouvernement.

Selon l'hypothèse du statu quo, nous estimons qu'avec un intervalle de confiance de 70 %, le solde budgétaire en 2028-2029 se situerait entre un déficit de 49,1 milliards de dollars et un excédent de 12,1 milliards de dollars, avec une probabilité de 25 % d'un budget équilibré ou mieux.

Transparence budgétaire

Cette année, les comptes publics ont été déposés le 24 octobre — sept mois après la clôture de l'exercice. Le Canada ne respecte pas la norme de pratique avancée des lignes directrices du Fonds monétaire international (FMI) en matière de rapports financiers, où il est recommandé aux gouvernements de publier leurs états financiers annuels dans un délai de six mois suivant la fin de l'exercice financier (le 30 septembre, dans le cas du Canada)¹⁸. Même si le rapport de l'auditeur indépendant sur les Comptes publics a été conclu le 7 septembre, il a fallu 47 jours avant que les Comptes publics ne soient déposés au Parlement¹⁹.

En comparaison, sept provinces ont publié leurs états financiers consolidés audités dans les six mois suivant la fin de l'exercice financier; dans tous les cas, la date de dépôt obligatoire était antérieure à la fin du mois de septembre (tableau 7)²⁰.

Tableau 7**Rapidité d'exécution des états financiers annuels 2022-2023 au Canada**

	Date de publication	Date de dépôt obligatoire
Alberta	29 juin	30 juin
Colombie-Britannique	30 août	31 août
Manitoba	29 août	30 septembre
Nouveau-Brunswick	27 septembre	30 septembre
Terre-Neuve-et-Labrador	13 octobre	1 ^{er} novembre
Nouvelle-Écosse	12 septembre	30 septembre
Ontario	27 septembre	27 septembre
Île-du-Prince-Édouard	7 novembre	31 octobre
Québec	Pas encore publiés	31 décembre
Saskatchewan	15 juin	30 juin
Canada	24 octobre	31 décembre

Source :

Comptes publics provinciaux et fédéraux respectifs, et dispositions législatives financières correspondantes.

Un autre domaine dans lequel le gouvernement pourrait communiquer les rapports financiers en temps plus opportun est celui des rapports sur les résultats ministériels (RRM). Pour l'exercice financier 2022-2023, les RRM ont été déposés le 2 novembre 2023. Bien qu'il s'agisse d'une amélioration notable par rapport aux deux derniers exercices financiers, il n'en demeure pas moins que plus de 7 mois s'étaient écoulés depuis la clôture de l'exercice financier.

Bien qu'il y ait eu une amélioration cette année au chapitre des dates de dépôt des Comptes publics et des RRM, les parlementaires voudront peut-être demander au gouvernement de publier les Comptes publics et les rapports sur les résultats ministériels dans les six mois suivant la clôture de l'exercice financier²¹. Cela permettrait d'informer le Parlement et les Canadiens plus tôt de la situation financière du gouvernement en fin

d'exercice. Les parlementaires disposeraient ainsi de plus de temps pour procéder à un examen ex post et de meilleures données pour évaluer les plans budgétaires et les budgets du gouvernement.

Notes

¹ Bureau du directeur parlementaire du budget, [Perspectives économiques et financières – octobre 2023](#).

² Les projections économiques du DPB ont été ajustées pour tenir compte des révisions historiques des Comptes économiques provinciaux et territoriaux de 2022.

³ Les prévisions de croissance de l'emploi du secteur privé sont supérieures de 0,2 point de pourcentage, en moyenne, sur la période de 2023 à 2028, aux PEF du DPB d'octobre.

⁴ L'ÉEA a indiqué que dans son scénario optimiste, le niveau du PIB nominal est comparable aux projections économiques d'octobre 2023 du DPB. La différence entre les perspectives économiques du DPB et celles des économistes du secteur privé reflète une croissance plus rapide du PIB réel et de l'inflation du PIB, plutôt qu'une réduction plus rapide de l'inflation et des taux d'intérêt qui sous-tend le scénario optimiste formulé par Finances Canada.

⁵ La baisse des frais de la dette publique reflète probablement la diminution prévue de l'encours de dettes portant intérêt.

⁶ Notre projection des paiements de transfert est principalement fondée sur les renseignements figurant dans les plans ministériels de 2023-2024.

⁷ Notre projection plus basse pour les autres recettes reflète probablement des résultats meilleurs que prévu enregistrés en 2022-2023 dans les Comptes publics au chapitre des revenus d'intérêt sur les prêts aux sociétés d'État, ainsi que des revenus d'intérêts et de pénalités perçus.

⁸ Ces révisions reflètent en grande partie l'augmentation des frais de la dette publique (total de 21,9 milliards de dollars sur la période de 2023-

2024 à 2028-2029) et des charges de programmes directes. Elles sont partiellement compensées par une augmentation des recettes, en particulier des autres recettes (11,9 milliards de dollars au total sur la période de 2023-2024 à 2028-2029).

⁹ Toutes les nouvelles mesures annoncées depuis le budget de 2023 sont incluses, dont celles détaillées aux chapitres 1 à 4 (13,2 milliards de dollars) de l'Énoncé économique de l'automne et les mesures « hors cycle » visées à l'annexe 1 (7,5 milliards de dollars).

Les mesures « hors cycle » précèdent toute nouvelle dépense annoncée dans l'Énoncé économique de l'automne ou dans les budgets, et elles sont habituellement détaillées à l'annexe 1. En ce qui concerne l'Énoncé économique de l'automne, nous estimons que jusqu'à 13,0 milliards de dollars de nouvelles dépenses prévues depuis le budget de 2023 ont été annoncées de nouveau comme « nouvelles » mesures aux chapitres 1 à 4. Ainsi, seulement 0,2 milliard de dollars des mesures détaillées dans l'ÉÉA de 2023 étaient en fait nouvelles (c'est-à-dire qu'elles n'avaient pas été annoncées auparavant).

¹⁰ Par souci de simplicité, l'incidence financière des nouvelles mesures sur le déficit et le ratio de la dette au PIB n'inclut pas les frais de la dette publique.

¹¹ Dans ce contexte, la marge de manœuvre financière s'entend de l'évolution de la situation économique et budgétaire depuis le dernier énoncé ou budget. Par exemple, voir l'Énoncé économique de l'automne, tableau A1.3, page 87 : « Évolution de la situation économique et budgétaire depuis le budget de 2023 ». Ces montants sont ensuite ajoutés aux perspectives du solde budgétaire du budget de 2023 afin d'arriver à un « Solde budgétaire avant les mesures stratégiques ».

¹² Les nouvelles mesures non liées à la COVID-19 depuis le budget de 2021 qui s'appliquent aux exercices financiers 2023-2024 à 2028-2029 s'élèvent

à 130,7 milliards de dollars. Ce montant est inférieur au total de 188,8 milliards de dollars indiqué dans le tableau 4, car les mesures qui s'appliquent aux exercices 2021-2022 et 2022-2023 (58,1 milliards de dollars) ont été exclues.

¹³ Voir la note 10.

¹⁴ Le gouvernement n'a pas accompli cet examen des dépenses de la façon décrite dans le budget de 2022, avec 3 milliards de dollars d'économies ciblées sur la période de 2023-2024 à 2026-2027. Au lieu de cela, cet examen a été « réalisé » par l'intermédiaire d'une réduction de 3,8 milliards de dollars des dépenses par rapport aux prévisions pour certaines mesures de soutien liées à la COVID-19 en 2021-2022.

¹⁵ Les 15,4 milliards de dollars d'économies prévues comprennent ces mesures : Recentrer les dépenses gouvernementales – Dépenses réduites en services de consultation, services professionnels et déplacements; Recentrer les dépenses gouvernementales – Dépenses réduites admissibles par les ministères et organismes gouvernementaux; Recentrer les dépenses gouvernementales – sociétés d'État – réductions de dépenses comparables.

¹⁶ Le budget de 2023 a également annoncé le lancement « d'examen de l'efficacité des programmes au sein du gouvernement », le premier devant porter sur « la formation professionnelle et les programmes destinés aux jeunes » afin de déterminer, d'ici le budget de 2024, « si des améliorations peuvent être apportées ».

¹⁷ D'autres objectifs budgétaires sont liés au déficit de 2023-2024 (le maintenir à 40,1 milliards de dollars ou moins) et au ratio de la dette au PIB en 2024-2025 (le réduire par rapport à l'ÉÉA et le maintenir sur une trajectoire descendante par la suite).

¹⁸ Le [Fiscal Transparency Handbook du Fonds monétaire international \(2018\)](#) fournit des normes et des lignes directrices internationales concernant la publication de renseignements sur les finances publiques.

¹⁹ Le contrôleur général a [déclaré](#) qu'une date de dépôt du 15 octobre serait envisageable à l'avenir, mais que cette date n'est toujours pas conforme au délai de six mois proposé dans la ligne directrice du FMI.

²⁰ En général, les comptes publics provinciaux contiennent des états financiers consolidés audités ainsi que des renseignements complémentaires non audités.

²¹ Les parlementaires pourraient ainsi évaluer les nouvelles demandes de dépenses dans les budgets supplémentaires des dépenses (B) et (C) en ayant pris connaissance des résultats de l'exercice financier précédent.

RP-2324-022-S_f

T_RP_3.0.3f

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2023